

## ANNEXE 11 : AUTRE OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL



### 1 - ENVIRONNEMENT DU CHANTIER

#### SOLS ET TERRAIN

- Une étude de sols a-t-elle été réalisée ?  OUI  NON
- Mission géotechnique de type : G \_\_\_\_\_ (Joindre le rapport de la mission géotechnique)
- Pour les terrains en pente, quelle est la hauteur de talus ? \_\_\_\_\_ m
- Type de soutènement de talus : \_\_\_\_\_
- L'ouvrage est-il fondé sur un sol remblayé sur + 1 m ?  OUI  NON
- Présence de carrière sous l'emprise de l'ouvrage ou à proximité ?  OUI  NON  
Si oui à quelle distance : \_\_\_\_\_ m  
Si oui, action en comblement de carrière  OUI  NON
- La construction nécessite-t-elle l'emploi de techniques d'amélioration, de consolidation ou de substitution des sols ?  
 OUI  NON  
Si oui :
  - Consolidation par Drainage
  - Traitement à la chaux/ciment
  - Pré chargement
  - Compactage dynamique
  - Vibro compaction
  - Picots
  - Colonnes ballastées
  - Inclusions rigides ou semi rigides
  - Pieux de chaux
  - Injection de Mortier sec
  - Béton de sol (jet grouting)
  - Soil mixing
- Autre : \_\_\_\_\_

**NAPPE PHREATIQUE ET COURS D'EAU**

- A quelle profondeur se situe la nappe phréatique par rapport au niveau bas des fondations ? \_\_\_\_\_m
- Une étude hydrogéologique a-t-elle été réalisée ?  OUI  NON (Joindre le rapport)
- Une étude d'impact a-t-elle été réalisée ?  OUI  NON (Joindre le rapport)
- A quelle distance est le cours d'eau le plus proche ? \_\_\_\_\_  
Quel est son nom ? \_\_\_\_\_

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)**

- La construction est-elle située sur une zone inondable ?  OUI  NON  
Si Oui, la commune bénéficie-t-elle d'un PPRn ?  OUI  NON
- Le PPRn est-il ?  prescrit  appliqué  approuvé
- Types de risques pris en compte :  Inondation  Sécheresse  Séisme  Crue torrentielle  
 Remontée de nappe  Mouvement de terrain  Cyclone

**AVOISINANTS**

- Le chantier est en milieu :  Urbain  Terrain découvert
- A quelle distance sont les avoisinants du chantier : \_\_\_\_\_ m
- Si les avoisinants sont situés à moins de 10 m existe-t-il un référé préventif ?  OUI  NON
- Les bâtiments avoisinants ont-ils une structure béton armé :  OUI  NON
- Existence de travaux de reprise en sous œuvre des avoisinants :  OUI  NON
- Décrire la destination des ouvrages avoisinants et leur mode constructif :  
\_\_\_\_\_

## 2 - ELEMENTS TECHNIQUES

### NATURE DE L'OUVRAGE

- Type d'ouvrage : \_\_\_\_\_
- S'agit-il d'un ouvrage neuf ? :  OUI     NON
- S'agit-il d'une réhabilitation ? :  OUI     NON
- S'agit-il d'une transformation ? :  OUI     NON

### CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Ouvrage présentant un caractère exceptionnel :

#### GRANDE PORTÉE

	Portée (entre nu des appuis) supérieure à	Porte-à-faux supérieure à
<b>Pour le bois</b> - poutres - arcs	40 m 70 m	20 m 20 m
<b>Pour le béton</b> - poutres - arcs (ou voûtes)	40 m 70 m	20 m 20 m
<b>Pour l'acier</b> - poutres - arcs	50 m 70 m	25 m 25 m

#### GRANDE LONGUEUR

Tunnel et galerie forés dans le sol d'une section brute de percement	D'une longueur totale supérieure à :
Inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> 400 mètres
Comprise entre 20 et 40 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> 200 mètres
Comprise entre 40 et 80 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> 100 mètres

- Ouvrage de franchissement routier ou ferroviaire, comportant plusieurs travées, d'une longueur totale de culée à culée égale ou supérieure à 250 mètres     OUI     NON

## GRANDE HAUTEUR

	Hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage supérieure à) :
Hall sans plancher intermédiaire	<input type="checkbox"/> 35 mètres
Ouvrage à étages	<input type="checkbox"/> 60 mètres
Réservoir	<input type="checkbox"/> 60 mètres
Gazomètre	<input type="checkbox"/> 60 mètres
Réfrigérant	<input type="checkbox"/> 70 mètres
Cheminée	<input type="checkbox"/> 100 mètres
Tour hertzienne	<input type="checkbox"/> 100 mètres

## GRANDE PROFONDEUR

- Parties enterrées, lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 15 mètres :  OUI     NON
- Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30 mètres après recépage :  OUI     NON

## GRANDE CAPACITÉ

- Réservoir d'eau au sol d'une capacité supérieure à 5 000 m<sup>3</sup> :  OUI     NON
- S'agit-il d'un ouvrage présentant un caractère tout à fait inusuel ?  OUI     NON

Sont considérés comme travaux de « caractère tout à fait inusuel » les travaux exécutés pour la réalisation d'ouvrages caractérisés par des exigences fonctionnelles tout à fait inusuelles dans les techniques d'exécution des ouvrages.

Il s'agit notamment d'exigences :

- d'invariabilité absolue des fondations (exemple : fondations de cyclotron) ;
- d'étanchéité absolue (exemple : cuves de « pile-piscine ») ;
- de résistance à des vibrations ou effets calorifiques intenses (exemple : bancs d'essais des réacteurs) ; de planéité des dalles, destinées à servir d'aires de stockage de surcharge excédant 2 T/m<sup>2</sup>, construites sur sol compressibles et/ou sur remblai (exemple : dalle de fond d'un silo masse).

## CONTRÔLES

- Techniques de mises en œuvre particulière :

---



---



---



---

### 3 – PRISE D'EFFET DU CONTRAT

■ Vous voulez que votre contrat prenne effet à la date du : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| à 0 heure.

**Vous déclarez sincères et à votre connaissance, exacts, les renseignements fournis ci-dessus et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur dans l'appréciation du risque proposé.**

**Vous acceptez, en conséquence, que le présent formulaire de déclaration du risque serve de base au contrat que vous désirez souscrire et en fasse partie intégrante.**

**Nous attirons votre attention sur le fait que :**

- toute modification, en cours de contrat, des renseignements indiqués dans le formulaire de déclaration du risque ou tout autre document, constitutive d'une aggravation de risque, permet à l'assureur de dénoncer le contrat ou de proposer un nouveau montant de prime, conformément à l'article L. 113-4 du code des assurances

- toute omission ou toute déclaration fautive ou inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités selon les conditions prévues aux articles L. 113-8 et L. 113-9 du code des assurances.

L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à [deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr](mailto:deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr). En savoir plus sur notre site internet.

Fait à : \_\_\_\_\_, le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Le demandeur (cachet et signature)